



**Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s**



**C.P. LONGUENESSE**

# AGRESSIONS, Acte 2



Cette nuit du 5 au 6 février, vers 22h00, le rondier prévient le gradé, qu'un détenu a disposé son matelas devant la porte de sa cellule.

Détenu, déjà bien connu et qui était passé dernièrement en commission de discipline pour menaces et insultes sur agent...

Accompagné de deux surveillants, le 1<sup>er</sup> Surveillant se déplace afin de faire retirer le matelas...Le détenu se lève alors et donne un violent coup de poing au surveillant ! L'agresseur sera aussitôt maîtrisé !

Le gradé prévient la directrice de permanence, qui se rend immédiatement sur place. Elle rencontre notre collègue et avise le parquet de cet incident, ainsi que la direction interrégionale.

Suite à son appel, le parquet décide de mettre ce détenu en garde à vue, afin de le juger en comparution immédiate.

Si le S.P.S félicite tous les acteurs intervenus courageusement dans la maîtrise de ce détenu, il ne peut plus accepter que les personnels continuent d'être la chair à canon de la population pénale !

Surtout lorsqu'il s'agit de détenus récidivistes, qui ne cesse d'insulter, agresser. Malheureusement, certaines personnes entretiennent ce laxisme en leur donnant du tabac...

Le S.P.S souhaite un prompt rétablissement à Nicolas et remercie la Directrice de permanence pour sa réactivité et sa disponibilité pour le personnel de nuit.

Nous souhaitons également remercier Monsieur le Procureur pour sa réactivité et son professionnalisme.

Le S.P.S réclame le transfert immédiat de cet individu !